Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 41 (1949)

Heft: 8

Artikel: Quelques événements entre d'autres

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384617

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chaque secrétaire doit être un éducateur. L'agitation devient un moyen de faire connaître au grand public notre position, mais ce mode de faire doit céder la place à des réunions plus fréquentes des chefs responsables, puis des militants du rang, dont nous avons à compléter le bagage syndical.

C'est grâce à ce travail éducatif et en profondeur que nous éviterons les erreurs et les défaillances passées et que notre résistance constituera une victoire autrement profitable à notre standard de vie que les hausses de salaires arrachées après les hausses des prix.

Quelques événements entre d'autres

Grève des menuisiers tessinois

Les menuisiers tessinois des districts de Locarno, de la vallée de la Maggia, de Mendrisio et Bellinzone sont en grève respectivement depuis le 28 juin, les 8 et 11 juillet.

Il faut chercher les motifs de cette grève dans le refus absolu des patrons d'accorder un ajustement des salaires, inférieurs dans ces régions de 42 ct. à la moyenne horaire suisse des ouvriers sur bois, calculée à 2 fr. 56 par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

A l'occasion du renouvellement du contrat collectif de travail, échu le 31 décembre 1948, les organisations ouvrières intéressées avaient demandé entre autres une augmentation de 8 ct. à l'heure. Alors que l'entente se fit sur quelques points secondaires au cours de pourparlers directs, le patronat se refusa à toute concession en matière de salaire. L'Office cantonal de conciliation s'interposa en vain, de même que le Conseil d'Etat qui proposa une augmentation des salaires horaires moyens de 4 ct. Si les ouvriers acceptèrent cette proposition, les patrons la rejetèrent pour l'accepter plus tard, la grève une fois déclenchée ensuite d'un vote à peu près unanime des menuisiers des ditricts susmentionnés.

Aucun accord n'est violé de ce fait, le contrat-manteau pour la menuiserie de Suisse allemande et du Tessin n'excluant pas le recours à la grève pour trancher des questions non réglées dans le contrat. Quant à l'Accord de stabilisation économique, il n'interdit pas « les augmentations de salaire qui peuvent être accordées sans qu'il en résulte une influence directe ou indirecte sur les prix ».

Depuis deux mois la lutte se poursuit avec âpreté, l'ensemble des apprentis est également touché. L'opinion publique suit avec sympathie ce mouvement conduit avec une grande dignité. Les travailleurs des autres branches professionnelles s'intéressent particulièrement à un mouvement dont l'issue ne peut pas les laisser indifférents. Quant au patronat, il appuie naturellement les em-

ployeurs du Tessin qui semblent condamnés à tenir une position

perdue.

Un nouvel essai de conciliation a été tenté le 29 juillet sans aboutir à un résultat positif. Cependant, une certaine lassitude se manifeste chez les entrepreneurs, dont quelques-uns ont accepté par écrit les revendications ouvrières et ont, non sans difficulté, obtenu l'autorisation de travailler, ce qui ne pourra gêner en rien, bien au contraire, les intérêts des travailleurs condamnés à poursuivre la grève par des patrons irréductibles.

Ce conflit déborde le cadre limité du canton du Tessin. Il intéresse toute la Suisse, aussi bien par l'enjeu de la lutte que par les moyens de combat mis en action et l'obstination des parties.

Grève à la Fabrique d'allumettes, à Nyon

Depuis plus de trois mois les travailleurs de la Fabrique d'allumettes Diamond S. A., à Nyon, sont en grève. Faisant usage de son droit, la Fédération suisse des ouvriers du textile et de fabrique résilia le contrat collectif de travail qui venait à échéance le 31 décembre 1948 pour essayer d'obtenir quelques améliorations en matière de salaire et de vacances particulièrement. Elle réclamait 15 ct. d'augmentation à l'heure, pour des salaires masculins de 1 fr. 90 à 2 fr. 55, féminins de 1 fr. 30 à 1 fr. 45. Ensuite de l'impossibilité d'aboutir par voie de pourparlers directs, la F. O. T. F. fit appel à l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage du canton de Vaud qui proposa le 7 juin, outre les points déjà réglés préalablement: Une augmentation générale des salaires de 10 ct. à l'heure ainsi que l'octroi de 15 jours ouvrables de vacances après 10 ans de service dans l'entreprise et 18 jours après quinze ans.

Tandis que l'organisation ouvrière acceptait ces propositions transactionnelles, la direction de la Diamond S. A. les rejetait. Depuis lors, l'Office de conciliation a recommandé encore une fois aux parties d'accepter ses propositions. Sans obtenir un meilleur résultat du côté patronal. Il semble que le conflit soit devenu uniquement une question de prestige, dont souffre encore actuellement une centaine de familles ouvrières. On se demande vraiment si une victoire de prestige vaut une pareille perturbation de la paix sociale, dont les répercussions lointaines sont imprévisibles. Nous disons non, car ce fut une telle victoire que remporta jadis un nommé Pyrrhus! Il nous serait agréable de pouvoir informer nos lecteurs que le directeur de la Diamond S. A. accepte les conclusions de l'Office de conciliation qui coûteront à peine une centaine de francs par semaine à l'entreprise!

Conflit chez les coiffeurs à Lausanne

Après de longues années de pourparlers sur le plan suisse, les organisations professionnelles des coiffeurs ont mis sur pied un

contrat collectif national de travail qui a reçu force d'application obligatoire générale par le Conseil fédéral. Ce contrat prévoit que des contrats locaux peuvent être signés pour améliorer les minimums.

Depuis novembre 1947, il est réclamé à Lausanne une amélioration des salaires de 1 fr. par jour. Malgré les efforts de la Commission paritaire cantonale vaudoise de la coiffure, de l'Office cantonal de conciliation, l'entente n'a pas pu se faire sur cette revendication bien que les ouvriers aient été d'accord d'atténuer leur proposition initiale. Aujourd'hui la situation est tendue et l'organisation ouvrière envisage la seule mesure qui paraisse susceptible d'amener le patronat à donner une suite favorable aux revendications des salariés. La grève est possible si une entente n'intervient pas à bref délai.

La population et les syndiqués de Lausanne ont été renseignés sur les salaires minimums misérables payés aux coiffeurs de la place. Un ouvrier sortant d'apprentissage gagne à peine 10 fr. par jour, un deuxième salonnier 12 fr., un premier salonnier 14 fr., le second coiffeur pour dames 13 fr. 50, le premier coiffeur pour dames 17 fr. A ces sommes viennent s'ajouter les pourboires qui ne sont pas aussi élevés qu'on le croit communément et qui représentent pour beaucoup d'ouvriers le 10% du salaire journalier.

Conférence syndicale internationale de Londres

Le comité préparatoire, élu par la conférence syndicale internationale qui s'est tenue à Genève à la fin de juin dernier, a tenu sa première séance à Londres, sous la présidence de Paul Finet, secrétaire de la Fédération générale du travail de Belgique, du 25 au 29 juillet.

Conformément aux instructions reçues de la conférence de Genève, le comité préparatoire a élaboré un projet de statuts et a pris les dispositions nécessaires pour la convocation d'une nouvelle conférence syndicale internationale pleinement représentative pour discuter de la constitution d'une nouvelle organisation syndicale internationale qui comprenne toutes les organisations nationales libres et démocratiques du monde. Ce congrès a d'ores et déjà été arrêté. Il aura lieu à Londres du 28 novembre au 9 décembre prochain.

Dès que le texte des statuts aura été ratifié par la conférence, celle-ci se transformera en congrès constitutif de la nouvelle internationale.

Congrès de l'Internationale du tabac

Les 29 et 30 juillet dernier, à Bruxelles, s'est déroulé le XVII^e congrès ordinaire de la Fédération internationale des ouvriers du tabac, sous la présidence de M^{me} Delabit de la fédération française.

Le rapport de gestion mentionnait un recul continu de la consommation des cigares, tandis que celle des cigarettes augmente constamment. Ce sont en général des femmes qui sont occupées, dans presque tous les pays, à la manutention du tabac; la proportion est environ de deux tiers contre un tiers de main-d'œuvre masculine. La Hollande fait exception à cette règle puisque 2928 hommes sont occupés dans cette industrie pour 115 femmes. Les vacances varient entre 6 et 18 jours par an selon la durée de l'emploi. Tandis que les jours fériés légaux sont rémunérés complètement en certains pays, en d'autres les travailleurs n'ont droit qu'à une partie du salaire perdu.

La revision statutaire entreprise par le congrès entraîne comme conséquence essentielle que seules seront admises dorénavant dans l'internationale les fédérations nationales basées sur la liberté poli-

tique, religieuse et sur la démocratie.

La Fédération du tabac de la trizone allemande fut agréée par

le congrès après une discussion nourrie.

M^{me} Delabit a été réélue à la présidence de l'internationale et Dirk Nak, Danemark, fut désigné comme secrétaire. Le collègue Ad. Æschbach, de la Fédération suisse du commerce, des transports et de l'alimentation, a été élu au comité.

Deuxième congrès de la F. S. M.

On nous permettra bien d'essayer de suivre ici-même l'activité de la F. S. M., bien que l'Union syndicale suisse n'ait plus rien de commun avec elle depuis cette séance mémorable du 18 juin dernier de la Commission syndicale suisse.

Le deuxième congrès de la F. S. M. s'est tenu à Milan, du 29 juin au 10 juillet dernier. Malgré le départ du C. I. O. américain, du Trade Union Congress de Grande-Bretagne et de la plupart des centrales syndicales européennes encore indépendantes, la F. S. M. qui comptait 70 millions de membres au temps de l'unité en compte maintenant 71 millions si l'on s'en tient au manifeste de la F. S. M. adressé de Milan aux travailleurs du monde, quelques millions de plus qu'auparavant si l'on s'en tient à l'affirmation du nouveau président di Vittorio dans la Voix ouvrière, 76 millions si l'on en croit la déclaration de Le Léap, secrétaire de la C. G. T. française, au congrès de Bordeaux de la Fédération française des travailleurs du livre. A souhaiter à ces messieurs que la débandade se poursuive, puisqu'elle leur permet de passer à la multiplication des membres!

Le manifeste pour la défense de la paix, des droits démocratiques et des intérêts économiques et sociaux des ouvriers pour le renforcement de l'unité de la classe ouvrière procède par affirmations de ce genre: la F. S. M. défend les droits des syndicats, lutte pour l'application du principe du salaire égal, combat toutes les formes de discrimination, mène une lutte incessante pour la satisfaction des revendications d'une importance vitale pour la classe ouvrière (création d'une législation progressiste, assurance sociale aux frais de l'Etat et des patrons, garantie du travail pour tous, abrogation des lois antiouvrières). Ces affirmations relèvent du moins des tâches économiques d'une internationale syndicale. Hélas, elles représentent une trentaine de lignes, tout le reste entre dans la politique internationale au service de qui l'on sait, avec la condamnation emphatique du Plan Marshall, du Pacte de l'Atlantique, fait le procès de « certains hommes qui ont tenté en vain de défendre la politique et les actes de leurs propres impérialismes fauteurs de guerre », exécutant même les Deakin, Carey et Kupers, avant d'exalter avec des tremblements de plume la sacro-sainte « unité ouvrière ». Les amuse-bouche habituels aux communistes depuis qu'ils sévissent dans le mouvement syndical international!

Une résolution souligne « que les organes exécutifs de la F. S. M. ont tout mis en œuvre pour obtenir un accord avec les dirigeants des Secrétariats professionnels internationaux en vue de la participation des S. P. I. aux départements professionnels ». Pourquoi insister tant sur « tout mis en œuvre », quand tant de gens dans les Secrétariats professionnels internationaux savent exactement à quoi s'en tenir et les lecteurs de la Revue syndicale suisse aussi! Probablement pour faire avaler par les minorités non communistes attachées à la F.S.M. par le mythe de l'unité ou par quelque autre lien inavouable, la décision de la F.S.M. de poursuivre « activement son travail d'édification des départements professionnels ce qui constitue, pour user une fois par exception du jargon cher aux démagogues des organes directeurs de la F.S.M., un acte criminel de division des internationales professionnelles. On peut être bien tranquille, les zélateurs de la rue Vernet ne manqueront pas une gaffe pour renforcer avant sa naissance la future Internationale syndicale indépendante et libre. A se demander vraiment comment les maîtres du Kremlin peuvent tolérer plus longtemps un pareil sabotage du cheval de Troie!

Ensuite de la « discussion » du rapport d'activité générale présenté par Louis Saillant, une résolution fut votée avec l'inévitable coup de grosse caisse du préambule et une partie de flûte pour vanter l'action exercée jusqu'à maintenant par la F. S. M. auprès de l'Onu, avec, encore, d'innombrables digressions politiques sur les forces impérialistes et les « scissionnistes » et, enfin, un appel à toutes les organisations affiliées d'appuyer l'action quotidienne et permanente de la F. S. M., par l'application d'un large plan de propagande (radio, conférences, réunions, journaux et revues) tendant à faire connaître la tâche et les activités de la F. S. M.! Gœbbels aurait excellé dans cette propagande multiforme... et discrète.

Nous traduisons ces textes du Notiziario della Confederazione

generale italiana del lavoro qui, dans son numéro du 10 août, a fait un grand effort pour donner de l'ampleur à ce deuxième congrès soufflé de la F. S. M. Ce qui pourrait entraîner quelques erreurs vénielles qu'on nous pardonnera bien volontiers.

De même on excusera le chroniqueur de ne pouvoir citer une seule résolution, un seul texte qui soit seulement d'ordre économique, social ou syndical. La politique s'insinue et submerge tout, même cette résolution pour la défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs. Le Plan Marshall, la loi Taft-Hartley, les leaders scissionnistes ne remplacent pas un programme cohérent, clair et précis. Ni même le dithyrambe habituel à l'U. R. S. S. Ce n'est pas notre faute si douze jours de congrès aboutissent à une prolixité vaine et sans espoir pour les travailleurs.

Vivement une nouvelle internationale syndicale, indépendante et libre, pour coordonner l'action constructive dans les diverses ins-

titutions internationales et les divers pays!

Lectures instructives

La Suisse dans l'économie mondiale

Sous ce titre, M. le professeur Rappard, professeur à l'Université de Genève et directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales, publie dans l'éclectique Revue économique francosuisse du mois de juillet une étude substantielle. Il détermine la nature et l'importance des principales importations et exportations de notre pays pour tirer ensuite des conclusions dignes de retenir l'attention des syndicalistes.

La première partie de cette étude montre que les importations de la Suisse atteignaient 4 milliards 999 millions de francs en 1948. Elles étaient divisées en trois groupes principaux, soit les denrées alimentaires qui représentaient 31,04% des importations totales, les matières premières 34,37% et les produits fabriqués 34,59%. Cette composition tripartite des importations est d'autant plus frappante, constate M. Rappard, que les produits fabriqués font plus de 90 % des exportations totales. C'est là une des particularités de notre économie suisse dépendante de l'étranger non seulement pour une grande partie des denrées alimentaires de première nécessité et une beaucoup plus grande pour les matières premières, mais encore pour la vente de ses produits finis. On n'insistera jamais trop sur ce lourd handicap, qui fausse naturellement les déductions d'une certaine logique élémentaire. L'auteur analyse ensuite la provenance des importations et présente un vaste tableau d'ensemble qui lui inspire des réflexions que nous allons essayer de résumer